GROUPE	1 B	INSECTICIDE

Imidan® 50-WP Instapak®

Insecticide Agricole
En Poudre Mouillable en Sachets Hydrosolubles

COMMERCIAL

GARANTIE: Phosmet……..……..……50%

DANGER **POISON**

LIRE L'ÉTIQUETTE AVANT L'EMPLOI

PRÉCAUTIONS

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

- NE PAS SORTIR LES SACHETS DE L'EMBALLAGE AVANT D'ÊTRE PRÊT POUR SON APPLICATION
- GARDER LES SACHETS AU SEC ET NE PAS LES MOUILLER AVANT DE LES METTRE DANS LA CUVE DU PULVÉRISATEUR
- NE PAS VENDRE SÉPARÉMENT LES SACHETS HYDROSOLUBLES
- CONSERVER LES SACHETS HYDROSOLUBLES DANS LEUR EMBALLAGE PROTECTEUR ET DANS UN ENDROIT FRAIS ET SEC

PRÉCAUTIONS

Les sachets hydrosolubles se trouvent dans un emballage protecteur. Ne pas ouvrir les sachets ni les mouiller avant de les mettre dans la cuve du pulvérisateur. Nocif en cas d'ingestion, d'inhalation ou d'absorption par la peau. Éviter le contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Porter des vêtements protecteurs, des gants en caoutchouc et des lunettes protectrices lors du mélange, du chargement et de l'application. Ne pas inhaler le brouillard de pulvérisation. Laver les vêtements souillés à l'eau chaude et savonneuse avant de les porter de nouveau. Ne pas contaminer la nourriture animale et humaine. Porter des vêtements propres. Éviter la dérive sur les cultures vivrières et fourragères voisines.

Si vous prévoyez utiliser ce produit antiparasitaire sur une denrée pouvant être exportée aux États-Unis et si vous avez besoin de renseignements sue les concentrations de résidus acceptables aux États-Unis, consultez le site Internet www.cropro.org/

NE PAS APPLIQUER DU HAUT DES AIRS

PREMIERS SOINS

L'ingestion de ce produit peut provoquer un empoisonnement.

1. Désobstruer les voies aériennes. Au besoin, pratiquer la respiration artificielle.
2. En cas d'ingestion, faire vomir la victime, si elle est consciente.
   Ne pas faire vomir si la victime est inconsciente ou en convulsion.
3. Appeler un médecin ou un centre antipoison.
4. Laver la peau pour enlever le produit et le vomissement.
5. Conserver l'agent soupçonné et le vomissement, si un récipient est disponible, pour les remettre au médecin.
6. En cas de contact avec la peau, la laver immédiatement avec du savon et de l'eau.
7. En cas de contact avec les yeux, rincer à l'eau propre.

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une attention médicale.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

1. Faire vomir ou pratiquer un lavage gastrique.
2. Phosmet est un inhibiteur de la cholinestérase. Les symptômes d'empoisonnement inclus nausées, maux de tête, faiblesses, vue brouillée, sueurs, oppression de la poitrine, convulsions.

L'atropine en est un antidote. Le 2-PAM (pralidoxime) en est aussi un antidote, lorsqu'on l'administre tôt et en association avec l'atropine.

Pour de plus amples renseignements, consulter votre CENTRE ANTIPOISON.
NUMÉRO DE TÉLÉPHONE D'URGENCE: À toute heure, 1-888-478-0798 **SEULEMENT** pour des renseignements sur la santé et l'environnement.

RISQUES POUR L'ENVIRONNEMENT

Ce produit est toxique pour les poissons. Ne pas le laisser entrer en contact avec les eaux. Ce produit est toxique pour les abeilles. Ne pas en appliquer lorsque les cultures fruitières ou les plantes de couverture sont en fleurs.

Contenu Net: 2kg

(2 sachets hydrosolubles de 1 kg)

No. D'HOMOLOGATION 23006
LOI SUR LES PRODUITS
ANTIPARASITAIRES

Gowan CANADA

GOWAN COMPANY LLC
370 S. Main Street
P.O. Box 5569
Yuma, AZ 85366-5569 U.S.A

ENTREPOSAGE

Les utilisateurs finals peuvent conserver ce produit à moins de 0 C, pourvu qu'ils en réduisent la manutention au minimum. En entrepôt, la conservation, la manutention et l'expédition doivent se faire à plus de 0 C. À moins de 0 C, la pellicule hydrosoluble est susceptible de se craquer et de se déchirer au cours de la manutention et de l'expédition. Conserver les sachets hydrosolubles dans leur emballage protecteur et dans un endroit frais et sec. Ne pas les conserver à plus de 40 C.

NETTOYAGE DES LIEUX D'UN DÉVERSEMENT

1. Éviter de respirer le produit ou le contact avec les yeux, la peau est les vêtements. Porter des gants en caoutchouc, des bottes, des lunettes protectrices et un respirateur approuvé par NIOSH et efficace contre le phosmet.
2. Balayer la matière déversée en faisant attention de ne pas créer de poussière.
3. Mettre les balayures dans une poubelle appropriée, et apposer sur celle-ci une étiquette en indiquant le contenu.
4. Répandre un détergent ménager d'usage courant, tel que Tide (marque déposée de Proctor & Gamble Co.), sur les lieux. Avec un balai-brosse et un peu d'eau, frotter les lieux jusqu'à ce que le détergent et l'eau forment une pâte. Faire pénétrer la pâte dans les fentes et les crevasses, et la laisser reposer 2 ou 3 minutes. Éviter complètement le contact avec la peau et les yeux; ne pas éclabousser sur soi-même ni sur les autres.
5. Répandre un absorbant approprié, tel que de l'argile, sur la pâte. Avec une pelle, mettre la matière absorbée dans la poubelle. Répéter au besoin.
6. Rincer les lieux à l'eau, en prenant les mesures nécessaires pour protéger l'environnement.
7. Fermer hermétiquement la poubelle, et s'assurer qu'une étiquette en indiquant le contenu y soit apposée. Éliminer conformément aux règlements locaux. Voir ÉLIMINATION.

ÉLIMINATION

1. Rendre l'emballage vide impropre a tout autre usage.
2. Jeter l'emballage conformément aux exigences provinciales.
3. Pour des renseignements sur l'élimination de tout produit inutilisé ou dont on veut se départir, contacter le fabricant, ou l'organisme chargé de la réglementation du produit. Contacter le fabricant ou l'organisme chargé de la réglementation du produit en cas de déversement, ou de nettoyage des lieux d'un déversement.

AVIS À L'USAGER

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi d'un tel produit dans des conditions dangereuses constitue une infraction à *Loi sur les produits antiparasitaires*.

MODE D'EMPLOI

PRÉCAUTIONS GÉNÉRALES D'EMPLOI

IMIDAN 50-WP INSTAPAK INSECTICIDE EN POUDRE MOUILLABLE est emballé en sachets hydrosolubles qu'on laisse tomber non ouverts dans la cuve du pulvérisateur.

Ne pas se servir de pulvérisateurs à faible volume et à engrenages.

Observer les limites d'emploi qui figurent sur la présente étiquette pour chaque culture. Santé et Bien-être social Canada réglemente les quantités de produits agrochimiques pouvant rester sur les cultures vivrières au moment de la récolte. Pour éviter de dépasser ces tolérances, n'utiliser que les quantités recommandées, et ne pas pulvériser plus près de la récolte que le nombre de jours indiqué pour chaque culture ni plus tard que le stade indiqué. Consulter les autorités agricoles locales pour de plus amples renseignements, car le calendrier et le nombre des traitements varient selon les conditions locales.

Pour supprimer la tordeuse des canneberges, on peut traiter à l'Imidan au moyen d'un système d'irrigation. Les cultivateurs de canneberges en Colombie-Britannique sont avisés de se procurer et de suivre « Chemigation Guidelines for British Columbia », disponible auprès du ministère de l'agriculture de la province (Abbottsford).

Pour assurer la sécurité et l'efficacité du traitement, on doit suivre le mode d'emploi ci-dessous.

1. Cette recommandation a été élaborée pour usage avec un arroseur fixe souterrain, un système d'aspersion sur frondaison muni d'injecteurs venturi. Ce produit ne doit pas être appliqué avec aucun autre type de système d'irrigation.
2. Pour empêcher la contamination de la source d'eau par refoulement, la pompe d'irrigation et la pompe d'injection doivent être munies d'un système sécuritaire assurant l'interruption simultanée des deux pompes.
3. Pour un traitement sécuritaire et efficace, les appareils d'aspersion doivent être décalés et disposés de façon à assurer une application uniforme à un débit connu.
4. Ne pas traiter lorsque le vent provoquerait une distribution non-uniforme du produit et/ou un entraînement du produit au-delà de la zone cible du traitement.
5. Ne pas traiter en chimigation si la zone à traiter se trouve à moins de 100 mètres de secteurs résidentiels et de parcs.

On doit afficher la rubrique suivante devant la zone traitée : AVERTISSEMENT – Zone traitée au moyen d'un système d'irrigation au phosmet (IMIDAN 50-WP INSTAPAK INSECTICIDE EN POUDRE MOUILLABLE) et (indiquer la date du traitement). Les travailleurs qui doivent pénétrer dans les champs traités moins de 2 jours après le traitement doivent porter des vêtements de protection.

RECOMMENDATIONS SUR LA GESTION DE LA RÉSISTANCE

Gestion de la résistance, IMIDAN 50-WP INSTAPAK INSECTICIDE EN POUDRE MOUILLABLE, acaricide/insecticide du groupe 1B. Toute population d'insectes ou d'acariens peut renfermer des individus naturellement résistants à IMIDAN 50-WP INSTAPAK INSECTICIDE EN POUDRE MOUILLABLE et à d'autres acaricides/insecticides du groupe 1B. Ces individus résistants peuvent finir par prédominer au sein de leur population si ces insecticides ou acaricides sont utilisés de façon répétée dans un même champ. Il peut exister d'autres mécanismes de résistance sans lien avec le site ou le mode d'action, mais qui sont spécifiques à des composés chimiques, comme un métabolisme accru. Il est recommandé de suivre des stratégies appropriées de gestion de la résistance.

Pour retarder l'acquisition de la résistance aux insecticides ou acaricides :

• Dans la mesure du possible, alterner le IMIDAN 50-WP INSTAPAK INSECTICIDE EN POUDRE MOUILLABLE ou les acaricides/insecticides du même groupe 1B avec des insecticides ou acaricides appartenant à d'autres groupes et qui éliminent les mêmes organismes nuisibles.
• Utiliser des mélanges en cuve contenant des insecticides ou acaricides provenant d'un groupe différent, si cet emploi est permis.
• Utiliser les insecticides ou acaricides dans le cadre d'un programme de lutte intégrée comprenant des inspections sur le terrain, la tenue de dossiers, et qui envisage la possibilité d'intégrer des pratiques de lutte culturale, biologique, ou d'autres formes de lutte chimique.
• Inspecter les populations d'insectes ou d'acariens traitées pour y découvrir les signes de l'acquisition d'une résistance.
• Pour des cultures précises ou des organismes nuisibles précis, s'adresser au spécialiste local des interventions sur le terrain ou à un conseiller agréé pour toute autre recommandation relative à la gestion de la résistance aux pesticides ou encore à la Lutte intégrée.
• Pour plus d'information ou pour signaler des cas possibles de résistance, s'adresser à Gowan Company au (800) 783-8844 ou à www.gowanco.com.

COMPATIBILITÉ

Ne pas mélanger en cuve avec des huiles ni d'autres liquides émulsionnables, à moins que ces produits s'y soient préalablement avérés physiquement compatibles. IMIDAN 50-WP INSTAPAK INSECTICIDE EN POUDRE MOUILLABLE est compatible avec la plupart des insecticides, des acaricides et des fongicides d'usage courant, mais il est incompatible avec les produits alcalins, tels que les bouillies bordelaise et calcique.

MÉLANGE AVERTISSEMENT :

S'assurer que la cuve, la pompe et les canalisations du pulvérisateur soient propres et qu'elles ne contiennent pas de bore ni d'autres substances libérant du chlore libre. Le bore et le chlore libre empêchent la dissolution complète de la pellicule hydrosoluble et bouchent ainsi la pompe, les canalisations ou les filtres du pulvérisateur.

MÉLANGE D'IMIDAN 50-WP INSTAPAK INSECTICIDE EN POUDRE MOUILLABLE

Remplir la cuve du pulvérisateur à moitié avec de l'eau (voir AVERTISSEMENT ci-dessus). Avec l'agitateur en marche, ajouter le nombre voulu de sachets hydrosolubles de 1 kg. Ne pas dépasser la dose maximale qui figure sur l'étiquette en faisant le calcul du nombre de sachets de 1 kg requis. Si l'ouverture de remplissage est dotée d'un filtre, placer les sachets hydrosolubles sur le filtre, et y diriger le jet d'eau. *Ne pas ouvrir les sachets hydrosolubles.* Remplir le reste de la cuve avec de l'eau. Garder l'agitateur en marche pendant le remplissage, le mélange et la pulvérisation. Ne pas laisser reposer le mélange. Ne pas ajouter de liquides émulsionnables au mélange, à moins que ces produits se soient préalablement avérés compatibles. *Refermer hermétiquement l'emballage protecteur extérieur pour bien conserver les sachets hydrosolubles qui restent.*

MÉLANGE EN CUVE D'IMIDAN 50-WP INSTAPAK ET D'AUTRES PESTICIDES

Il faut mettre les sachets hydrosolubles d'IMIDAN 50-WP INSTAPAK INSECTICIDE EN POUDRE MOUILLABLE dans l'eau de pulvérisation et attendre que leur pellicule hydrosoluble se dissolue complètement avant d'ajouter d'autres produits dans la cuve.

DOSES D'EMPLOI

NOTA:Utiliser suffisament d'eau pour obtenir une bonne couverture du feuillage à moins d'indication contraire.

Consulter les autorités agricoles locales concernant le moment propice aux pulvérisations si le moment n'est pas indiqué.

LUZERNE - Charançon postiche de la luzerne: Appliquer 2,25 kg pour 200 à 500 L d'eau par hectare. Ne pas traiter plus d'une fois par coupe ni moins de 7 jours avant la récolte. **Mineuse virgule de la luzerne :** Appliquer 2,25 kg pour 200 à 500 L d'eau par hectare, dès l'apparition des premiers signes d'infestation. Ne pas traiter pendant la floraison. Ne pas traiter moins de 7 jours avant la récolte.

POMMIERS - Carpocapse de la pomme, tordeuse à bandes rouges, charançon de la prune, mouche de la pomme, puceron vert du pommier, mineuse marbrée, tordeuse à bandes obliques*, noctuelle des fruits verts, punaise terne, pique-bouton du pommier, cochenille de San José, livrée d'Amérique, arpenteuse de l'orme, spongieuse, scarabée japonais et arpenteuse du printemps; suppression du tétranyque rouge du pommier et du tétranyque à deux points : Appliquer 3,75 kg par hectare. Peut s'appliquer jusqu'à la veille de la récolte.

* Contre la tordeuse à bandes obliques, commencer les traitements moins de 7 à 10 jours après la prise au piège des premiers papillons nocturnes.

BLEUETS - Mouche de l'airelle : Appliquer 2,25 kg pour 1000 L d'eau par hectare. On peut faire un deuxième traitement lorsque celui-ci est indiqué par les infestations d'insectes et les programmes locaux ou provinciaux de pulvérisations. Appliquer entre le 15 et le 30 juillet. Ne pas appliquer moins de 15 jours avant la récolte.

Arpenteuse de l'airelle : Utiliser 2,24 kg dans 1 000 litres d'eau par hectare. Traitement terrestre seulement. Maximum de deux applications par année. Traiter les sections du champ aux stades de la germination et de la fructification à partir de la mi-avril jusqu'à la mi-juin. Effectuer le premier traitement lorsque les insectes atteignent le niveau où ils causent des dégâts; répéter le traitement au besoin. S'adresser aux spécialistes des cultures locaux pour des recommandations détaillées.

CANNEBERGES – Tordeuse des canneberges : Utiliser 2,2 kg par hectare pour un traitement terrestre et/ou en chimigation. Maximum de quatre traitements par année. Effectuer le premier traitement après l'éclosion des œufs et le deuxième traitement 5-7 jours plus tard, au besoin. Ne pas traiter moins de 30 jours avant la récolte.

CAROTTES - Charançon de la carotte : Appliquer 2,25 kg par hectare, avec assez d'eau pour obtenir une bonne couverture. Consulter les autorités agricoles locales concernant le moment propice aux pulvérisations. Ne pas traiter plus de 2 fois par saison. Ne pas appliquer moins de 40 jours avant la récolte.

CÉLERI (de plein champ) - Charançon de la carotte : Appliquer 2,25 kg pour 1000 L d'eau par hectare. Ne pas traiter plus de 2 fois par saison. Consulter les autorités agricoles locales concernant le moment propice aux pulvérisations. Ne pas appliquer moins de 40 jours avant la récolte.

CERISIERS ACIDES - Petite mineuse du pêcher, charançon de la prune, tordeuse à bandes rouges, trypète des cerises, livrée d'Amérique, arpenteuse de l'orme, spongieuse, scarabée japonais et arpenteuse du printemps; suppression du tétranyque rouge du pommier et du tétranyque à deux points : Appliquer 3,75 kg par hectare. Ne pas appliquer moins de 7 jours avant la récolte.

VIGNES - Tordeuse de la vigne, livrée d'Amérique, arpenteuse de l'orme, spongieuse, scarabée japonais et arpenteuse du printemps : Appliquer 1,9 kg par hectare à la préfloraison, 2,5 kg par hectare à la postfloraison et 3,1 kg par hectare au 1er traitement postfloral. Ne pas appliquer moins de 7 jours avant la récolte.

POIRIERS - Psylle du poirier, carpocapse de la pomme, tordeuse à bandes rouges, charançon de la prune, tordeuse à bandes obliques*, noctuelle des fruits verts, phytopte, livrée d'Amérique, arpenteuse de l'orme, spongieuse, scarabée japonais et arpenteuse du printemps; suppression du tétranyque rouge du pommier et du tétranyque à deux points : Appliquer 3,75 kg par hectare. Peut s'appliquer jusqu'à la veille de la récolte.

* Contre la tordeuse à bandes obliques, commencer les traitements moins de 7 à 10 jours après la prise au piège des premiers papillons nocturnes.

PÊCHERS - Charançon de la prune, petite mineuse du pêcher, tordeuse orientale du pêcher, tordeuse à bandes obliques*, punaise terne, livrée d'Amérique, arpenteuse de l'orme, spongieuse, scarabée japonais et arpenteuse du printemps; suppression du tétranyque rouge du pommier et du tétranyque à deux points : Appliquer 3,75 kg par hectare. Peut s'appliquer jusqu'à la veille de la récolte.

* Contre la tordeuse à bandes obliques, commencer les traitements moins de 7 à 10 jours après la prise au piège des premiers papillons nocturnes.

PRUNIERS - Charançon de la prune, mouche de la pomme, tordeuse à bandes rouges, livrée d'Amérique, arpenteuse de l'orme, spongieuse, scarabée japonais et arpenteuse du printemps; suppression du tétranyque rouge du pommier et du tétranyque à deux points : Appliquer 3,75 kg par hectare. Peut s'appliquer jusqu'à la veille de la récolte.

POMMES DE TERRE - Doryphore de la pomme de terre, altise de la pomme de terre, cicadelle de la pomme de terre et puceron de la pomme de terre : Appliquer 2,25 kg par hectare, avec assez d'eau pour obtenir une bonne couverture. Appliquer au besoin pendant la saison de croissance. Ne pas appliquer moins de 7 jours avant la récolte.

ARBRES D'OMBRAGE ET PLANTES ORNEMENTALES

IMIDAN 50-WP INSTAPAK INSECTICIDE EN POUDRE MOUILLABLE est recommandé aux entrepreneurs en traitements phytosanitaires sur les arbres d'ombrage et d'ornement, les plantes ligneuses à feuilles persistantes, les arbustes et les plantes herbacées indiqués ci-dessous, dans les parcs, dans les terrains de jeux, le long des voies publiques et dans d'autres endroits localisés, contre la spongieuse, le scarabée japonais, l'arpenteuse du printemps, la livrée d'Amérique, l'arpenteuse de l'orme et la petite mineuse du bouleau.

Arbres d'ombrage et d'ornement à feuilles caduques: Recommandé sur les arbres d'ombrage et d'ornement à feuilles caduques (frêne, hêtre, chêne, cornouiller, saule, caryer, aubépine, bouleau, orme, érable) contre :

petite mineuse du bouleau (bouleaux seulement)
arpenteuse de l'orme
arpenteuse du printemps
spongieuse
scarabée Japonais
livrée d'Amérique

Plantes ligneuses à feuilles persistantes et arbustes: Recommandé sur les plantes ligneuses à feuilles persistantes et les arbustes (thuya oriental, azalée, buis, camélia, cèdre, sapin, pruche, hortensia, genévrier, lilas, pin, troène, rosier, épinette, if) contre :

arpenteuse de l'orme spongieuse scarabée japonais

Plantes herbacées: Recommandé sur les plantes herbacées (chrysanthème, géranium, zinnia, pétunia, pourpier, belle-de-nuit, tagète, cosmos) contre :

arpenteuse de l'orme spongieuse scarabée japonais

Dès l'apparition de ces insectes ou de leurs dégâts, appliquer 1,25 kg pour 1000 L d'eau, en mouillant entièrement tous les organes des plantes atteintes jusqu'au point de saturation. Réappliquer au besoin pour maîtriser les insectes.

Contre les insectes lépidoptères (spongieuse, arpenteuse de l'orme, arpenteuse du printemps, livrée d'Amérique), le premier traitement doit se faire après l'éclosion de la plupart des oeufs mais avant que les dégâts deviennent importants.

On obtient les meilleurs résultats si on peut retarder le traitement jusqu'à ce que les plus grosses larves aient 13 mm de longueur. Contre certaines espèces, un second traitement peut être nécessaire 14 à 21 jours après le premier.

Le traitement contre la première génération de la petite mineuse du bouleau doit se faire en mai, lorsque les feuilles sont à moitié développées et que les petites boursouflures ou mines sont perceptibles. Contre les mineuses de la seconde génération, faire un second traitement vers la première semaine de juillet.

Pour connaître le moment propice aux pulvérisations, consulter les autorités agricoles locales.

AVIS À L'ACHETEUR

La garantie accordée par le vendeurse limite aux conditions énoncées sur l'étiquette et, sous cette réserve, l'acheteur assume les risques corporels ou matériels découlant de l'utilisation ou de la manipulation du produit, et accepte celui-ci à cette condition.

IMIDAN est une marque déposée de Gowan Company
INSTAPAK est une marque de commerce de ZENECA Corp.

PMRA Approved: June 2005